

rfi actualité

France / Rwanda

Le TPIR veut juger les Rwandais remis en liberté en France



(Photo : un.org)

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) est en consultation avec le ministère français de la Justice, concernant le jugement de Wenceslas Munyeshyaka et Laurent Bucybaruta qui avaient été arrêtés en France le 20 juillet, puis relâchés par la cour d'appel de Paris le 1^{er} août dernier. Cette décision avait provoqué la colère du gouvernement rwandais, mais le TPIR est toujours en discussions avec les autorités judiciaires françaises, en vue de trouver une solution permettant le jugement des deux accusés sur le sol français. La procédure de transfert du dossier du siège du TPIR à Arusha (Tanzanie) vers Paris est toujours en cours, même si les deux hommes devaient rester en liberté provisoire.

Imprimer l'article

Envoyer l'article

Réagir à l'article

elon le porte-parole du TPIR, Tim Gallimore, la Cour internationale a encore beaucoup d'options et les consultations se poursuivent avec le ministère français de la Justice et d'autres responsables français. Lors d'un entretien à RFI, il a souligné que les problèmes de procédure, décrits dans la décision de la justice française, « ne sont pas insurmontables ». « En tous les cas, a-t-il ajouté, ce qu'on peut assurer, c'est que ces deux hommes seront un jour jugés ». La chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris a jugé, le 1^{er} août, que la demande d'arrestation et de maintien en détention des deux Rwandais, formulée par le TPIR, n'était pas exécutable, notamment au regard de la loi sur la présomption d'innocence. La remise en liberté de Wenceslas Munyeshyaka et Laurent Bucybaruta est devenue définitive, car le parquet général a décidé, le 6 août, de ne pas se pourvoir en cassation, même si les deux hommes demeurent sous contrôle judiciaire dans le cadre d'une procédure instruite en France pour « génocide et crimes contre l'humanité ».

Tim Gallimore a précisé que les deux Rwandais « sont toujours sous contrôle judiciaire en France, dans le cadre d'une autre procédure en cours et donc qu'il n'y a pas de risque qu'ils prennent la fuite. En conséquence, le processus de transfert de dossier du TPIR vers la France reste d'actualité. Il est en cours ». Toujours selon le porte-parole du TPIR, « ce processus pourrait rendre plusieurs mois, comme dans un autre cas similaire, et le fait que les deux hommes ne soient pas maintenus en détention ne bloque en rien ce processus ».

Tim Gallimore

Porte-parole du TPIR

« Il y a des problèmes décrits dans la décision de justice française. Mais ils ne sont pas insurmontables. En tout cas, ce qu'on peut assurer c'est que ces deux hommes seront un jour jugés. »

écouter 0 min 59 sec

Le TPIR avait inculpé Wenceslas Munyeshyaka, prêtre catholique de 49 ans, et Laurent Bucybaruta, ancien préfet de Gikongoro (sud du Rwanda) de crimes contre l'humanité au moment du génocide rwandais de 1994 qui a fait, selon l'Onu près de 800 000 morts, pour la plupart des Hutus (ethnie minoritaire) ainsi que des Hutus modérés. La France avait donné son accord en 2006 pour que les deux hommes comparaissent devant une cour d'assises française, en attendant que le

PIR donne son feu vert au transfert du dossier. Kigali a rompu en novembre 2006 ses relations diplomatiques avec Paris, après les mandats émis par le juge Jean-Louis Bruguière contre des proches de l'actuel président rwandais Paul Kagamé, dans le cadre de l'enquête sur l'attentat contre l'ancien président Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994, qui avait déclenché les massacres dans cet Etat africain.

par RFI (avec AFP)

Article publié le 07/08/2007 Dernière mise à jour le 07/08/2007 à 18:40 TU